

**DECISION PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE UNIVERSITAIRE D'ORIENTATION ET  
D'INSERTION PROFESSIONNELLE (SOIP) DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE**

Le président de l'université de Lorraine

- VU le code de l'éducation, notamment les articles L714-1, D714-1 à D714-6 ;
- VU le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 modifié portant création de l'université de Lorraine, notamment l'article 2 ;
- VU le règlement intérieur du Service universitaire d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP) de l'université de Lorraine du 6 juillet 2021, notamment l'article 6.2 ;
- VU le procès-verbal de proclamation des résultats du scrutin relatif à l'élection du président de l'université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- VU la note de service du président de l'université de Lorraine du 16 novembre 2021 déclarant la vacance de la fonction de directeur du Service universitaire d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP) de l'université de Lorraine et fixant les conditions et les modalités de candidatures et d'examen de ces candidatures ;
- VU l'avis favorable de la commission préparatoire de recrutement en date du 11 février 2022 formulé à l'unanimité ;
- VU l'avis favorable du conseil d'administration de l'université de Lorraine en date du 15 mars 2022 formulé à l'unanimité ;

**DECIDE**

ARTICLE 1

Mme Sabine CHAUPAIN-GUILLOT, Maître de Conférences en Sciences économiques affectée à l'université de Lorraine, est nommée en qualité de directrice du Service universitaire d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP) de l'université de Lorraine pour une durée de cinq (5) ans.

ARTICLE 2

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

ARTICLE 3

Le Directeur Général des Services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nancy, le 16 mars 2022



Pierre MUTZENHARDT

Affichée le : 21/03/2022

Transmise au Recteur Chancelier le : 21/03/2022